

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, les quatre mars, les membres du comité syndical, dûment convoqués le vingt-six février 2026, se sont réunis, à la mairie de Rimou, sous la Présidence de Monsieur Patrick BESNARD, président

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 7

Étaient présents : BATTAIS Loïc, BESNARD Patrick, BRUNEL Jean- Claude, GUEROC Caroline, LOHIER Fernande, TISON Nadine, TISON Valentine,
Excusés : CHARTIER Marie Thérèse,
Secrétaire de Séance : TISON Nadine

Début de séance : 20h00

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 02 décembre 2025.

Point sur les comptes :

Monsieur le Président fait un point sur les comptes aux membres du SIRS.

Augmentation du coût de l'alimentation : + 8.5%

En 2024 le coût était de 2.13€ par repas et en 2025 le coût est de 2.31€ par repas.

2026.1 PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le président informe le SIRS qu'une panne matérielle majeure affecte depuis le 05 février 2026 la baie de stockage qui héberge les données de l'application Hélios au niveau national.

Les conséquences de cette panne affectent certaines fonctionnalités de l'application Hélios et notamment :

-La réception des flux « Ordonnateurs » en provenance des collectivités (FLUX CFU...)

L'application CDG-D (Compte de gestion/CFU dématérialisés), hébergée sur la même baie de stockage est également indisponible, tant pour les SGC que pour les collectivités locales.

A ce jour le problème est résolu mais il faut la validation du SGC et le retour du CFU afin de pouvoir le voter.

En conséquence, nous ne pouvons pas voter le CFU ce jour, Monsieur le Président ne peut se limiter qu'à la présentation du budget.

2026.2 Requête de l'APE pour le financement du voyage scolaire.

Monsieur le Président présente aux membres du SIRS un courrier reçu le 23 février 2026 de l'APE. Dans ce courrier, l'APE indique avoir fait le choix de continuer à financer la moitié du voyage scolaire, comme pour le projet précédent, en acceptant l'augmentation du coût par enfant ainsi que l'augmentation globale du budget liée à la hausse de l'effectif.

L'association indique ne pas comprendre le désengagement du SIRS, celui-ci maintenant le même niveau de participation financière que lors du précédent voyage.

Concernant les demandes faites au CCAS, la mairie de Rimou a validé la participation de 20 euros par enfant et le CCAS de Romazy votera cette demande lors de sa prochaine réunion le 05 mars 2026.

Les membres du SIRS restent sur leurs positions et souhaitent participer à hauteur de 1 400 euros.

Monsieur le Président explique que le SIRS ne peut pas augmenter sa participation, précisant que l'année en cours nécessitera entre autres également l'achat de matériel informatique pour l'école sur 3 annuités.

Questions diverses

Demande de mobilier :

Monsieur le Président présente aux membres du SIRS un courrier accompagné d'un devis concernant l'achat de mobilier adapté pour un enfant. Cette demande concernant un élève de Rimou, le dossier a été transféré à la mairie concernée.

Effectifs :

Les effectifs au 01 janvier 2026 sont de :

28 élèves domiciliés à Romazy

16 élèves domiciliés à Rimou

5 élèves domiciliés dans une autre commune

Total 49 élèves.

Ce qui correspond à 30.5 élèves pour Romazy et 18.5 élèves pour Rimou.

Fin de séance à 21h34

BATTAIS LOIC	BESNARD PATRICK	BRUNEL JEAN CLAUDE	CHARTIER MARIE- THERESE
GUEROC CAROLINE	LOHIER FERNANDE	TISON NADINE	TISON VALENTINE